



## Augmentation tarifs

-----  
Par pataline

bonjour,  
le président, le trésorier et un membre du bureau ont décidé d'augmenter les tarifs de location emplacement brocante sans passer par une AG..... Les autres membres du bureau et les bénévoles ont été mis devant le fait accompli.

Les statuts ne précise pas que le président ait ce pouvoir.

Que pouvons nous faire ?

Merci